

Zeitschrift: Inform'elles : bulletin d'information du Bureau de la condition féminine de la République et Canton du Jura

Herausgeber: Bureau de la condition féminine de la République et Canton du Jura

Band: - (1987)

Heft: 19: Place des paysannes dans les organisations agricoles

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Inform'elles

N° 19
2e TRIMESTRE 1987

- PLACE DES PAYSANNES DANS LES ORGANISATIONS AGRICOLES -

BULLETIN D'INFORMATION DU BUREAU DE LA CONDITION FEMININE (BCF) DE LA REPUBLIQUE ET CANTON DU JURA
19, RUE DES MOULINS
2800 DELEMONT

Le rôle de la paysanne dans l'exploitation a changé. La paysanne partage les travaux de la ferme, elle participe pleinement à la gestion. Le domaine familial est devenu une entreprise où chacun des membres collabore à sa bonne marche.

OUVERTURE

L'agriculture d'aujourd'hui connaît de nombreux problèmes. La paysanne y est confrontée directement, alors pourquoi ne pourrait-elle pas prendre ses responsabilités et représenter statutairement l'exploitation dans les organes de défense professionnelle paysanne ?

L'évolution et les profonds changements dans l'agriculture soulèvent le problème quant à la qualité de membre et la représentation de l'exploitation. La nouvelle distribution des rôles des femmes et des jeunes, le bouleversement des traditions, appellent à la réflexion, voire à la modification des conditions d'admission et de représentation de l'exploitation, dans les associations diverses. Le temps du principe "un homme, une voix" est révolu. La possibilité doit être donnée à toute exploitation de se faire représenter par un membre de l'exploitation, mari, femme, fille ou fils. Le partage des tâches est évident et c'est, par là, faire preuve de considération et d'égalité envers ceux et celles qui assument les responsabilités de l'exploitation.

Encore traditionnellement masculin, le monde des associations agricoles profiterait sans doute d'une active participation des femmes et des jeunes. On se plaint très souvent du manque d'intérêt et de la faible participation des membres aux activités de leur société. En "ouvrant" la qualité de membre à ceux et celles qui dirigent l'entreprise, on favoriserait certainement une participation plus active.

Pour une défense professionnelle agricole plus responsable, plus unie, plus efficace, que nos organisations comprennent et saisissent bien notre démarche...

Mathilde Jolidon
Présidente de l'Association
des Paysannes Jurassiennes